

**N°17-06-88**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 26 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. DUFOUR), Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2017.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; LEMAIRE C.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G. ;

**Absents excusés :**

Madame BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FOURNIER D. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BEE D.

**Absents :**

Madame DEGREMONT F.

Messieurs GARENAUX M.

Madame Nicole DE JONGHE est élue secrétaire.

**OBJET : STRATEGIE NUMERIQUE – CONVENTIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU DE COUVERTURE DES ZONES D'OMBRE ADSL – AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Rapporteur : Christian TELLIER**

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres dispose d'un réseau d'accès à Internet par technologie hertzienne (ondes radios) pour desservir les zones du territoire ne disposant pas des conditions d'accès suffisantes à l'utilisation d'Internet par le réseau cuivre.

Ces infrastructures, leur exploitation et leur commercialisation ont été confiées en 2009 à la société XILAN, dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP), pour une durée de 8 ans.

Cette dernière arrive donc à terme le 31 juillet 2017.

Au regard du lancement des travaux de déploiement de la fibre à l'habitant (FTTH) et aux entreprises (FITE) menés par le Syndicat Mixte Fibre 59-62 et la CCPL, une analyse d'impact fine a été menée pour identifier la nécessité de la prorogation de la DSP pour une période d'un an, voire à plus long terme, son renouvellement.

Ainsi, vu le rétroplanning de déploiement actif sur le territoire, il est utile aujourd'hui de prolonger d'un an la DSP, puis de s'inscrire dans les outils proposés par le SM FN 59/62, permettant d'éteindre progressivement, au fur et à mesure de l'éligibilité des foyers, les contrats d'exploitation des infrastructures radio.

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire de passer, avec la société XILAN, un avenant de prolongation, pour motif d'intérêt général, d'une durée d'UN AN, à la convention de délégation de service public liant la Communauté de Communes du Pays de Lumbres à XILAN, dans les mêmes conditions négociées en 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de passer, avec la société XILAN, un avenant de prolongation, pour motif d'intérêt général, d'une durée d'UN AN, à la convention de délégation de service public liant la Communauté de Communes du Pays de Lumbres à XILAN, dans les mêmes conditions négociées en 2009 et **AUTORISE** le Président à le signer.

Pour extrait conforme.  
Le Président,

